

# AMAP de PAIMBOEUF

# Contrat Coquillettes et Cie 2024

Notre AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) respecte et développe les principes de la charte établie par l’association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs de notre AMAP sont entre autres de :

* maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
* mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes
* permettre à des consommateurs d’acheter à un prix juste des produits d’alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits
* **faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence)**
* **rapprocher, par l’entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.**

Le présent contrat règle les modalités de vente entre Clément Lecoq et le mangeur pour trois distributions.

Les livraisons s’effectueront environs toutes les 16 semaines:

***Calendrier : 18/01 – 23/05 – 12/09– 05/12***

##### Les engagements du producteur

- Je suis Clément Lecoq, paysan pastier à Nort-sur-Erdre, producteur de produits céréaliers.

- Mes céréales (blés anciens) sont cultivées et transformées sur la ferme. Les modes de production sont conformes aux normes de l’agriculture biologique.

-Je propose plusieurs recettes. Nature, au sarrasin et 100% petit épeautre.

-Je me suis conformé à la réglementation relative au transport et à la remise de ma marchandise.

-J’adhère aux principes de la charte des AMAP.

Les engagements de l'adhérent

-Je m’engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche et manifeste ainsi mon appui à une agriculture paysanne locale et autonome.

-Je m’engage à venir prendre ma commande ou à la faire récupérer par une personne de mon choix.

-En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.

-J'adhère aux principes de la Charte des AMAP.

-J’autorise le producteur, en cas de récolte insuffisante, à produire des pâtes avec du blé fourni par des producteurs dignes de confiance travaillant conformément au label AB.

-Je m’engage librement en payant de manière anticipée la production et la distribution.

**-Je prends conscience que ce contrat ne sera effectif que si la commande totale de l’amap représente au moins 50Kg par distribution.**

###### Produit et fonctionnement

* Tous les 4 mois, une livraison sera effectuée pour une commande **minimale de 1Kg**. Sept formes seront proposées sur la saison  (Coquillettes, Conchiglies, Rigatonis, Macaronis, Fusillis, Nouilles plates, Tagliatelles, Lasagnes) dont cinq à chaque distribution.
* Prix :

Tagliatelles : 6,60€/Kg

Pâtes courtes : 5,60€/Kg

Fusillis sarrasin/blé : 8€/Kg

Lasagnes : 8,40€/Kg

Tagliatelles au petit épeautre : 9€/Kg

* Un jeudi tous les 4 mois, je viens retirer ma commande (et je pense bien sûr à apporter un ou plusieurs sachets). À chaque livraison, ma commande sera déduite de mon solde et j’indiquerai ma commande (type & forme) pour la distribution suivante.
* **Le contrat fonctionne comme une tirelire. Les commandes sont déduites de la somme initialement provisionnée. J’estime donc approximativement la somme à provisionner afin de couvrir les trois distributions**. Je m'engage à ce que mon solde ne soit jamais débiteur. En fin de contrat, le reste, au-delà de l'engagement minimum, pourra être reporté sur le contrat suivant. En revanche, il ne pourra pas être remboursé.

Je remets mon paiement, en un ou deux chèques, à l’ordre de «  Clément Lecoq », avec le contrat.

Je m’assure par ailleurs d’être à jour de ma participation financière (5 €) à la vie de l’association.

Le producteur Le mangeur (nom, prénom et adresse e-mail)
Clément Lecoq

La Tindière - 44390 Nort-sur-Erdre